

Délibération DEL-B-2025-118

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 25 NOVEMBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

**Présents (23) :** Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Claire GINGREAU, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

**Absents (3) :** Jean-Yves BILHEU, Thierry MAROLLEAU, François MARY

**Date de convocation :** 19-11-2025

**Secrétaire de séance :** Dany GRELLIER

## CULTURE

### Conservatoire de musique - Dispositif d'aide aux enseignements artistiques du Département : demande de subvention de fonctionnement 2026

**Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

**Vu** la délibération DEL CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président.

Il s'agit de solliciter auprès du conseil départemental des Deux-Sèvres une subvention de fonctionnement pour le Conservatoire de musique, sachant que :

- le Conservatoire compte 720 élèves en musique uniquement, dont 512 ayant moins de 18 ans,
- l'enseignement est décentralisé sur 6 sites (Argentonay, Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre, Nueil-Les-Aubiers), au plus près des habitants du territoire,
- il assure une présence d'éducation musicale en milieu scolaire à hauteur de 1300 heures sur l'année scolaire et anime 4 Orchestres à l'Ecole dans les écoles du Bocage (Ecole Duguesclin de Bressuire, Ecole Jacques Prévert de Nueil-Les-Aubiers, Ecole Sainte-Luce de Saint-Aubin-de-Baubigné, Ecole La Gatinelle de La Chapelle-Saint-Laurent),
- il intervient auprès de publics larges : sensibilisation des tout-petits, personnes âgées en partenariat avec 13 EHPAD, personnes en situation de handicap,
- sa saison musicale de qualité irrigue l'ensemble du territoire.

Une subvention d'un montant de 34 000 € est demandée au Conseil Départemental au titre du dispositif d'aide aux enseignements artistiques.

**Le bureau communautaire est invité à :**

- **approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour le fonctionnement du Conservatoire de musique pour un montant de 34 000 € au titre du dispositif d'aide aux enseignements artistiques ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à la mise en œuvre de la présente demande et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le - 2 DEC. 2025  
Notifié ou publié le - 2 DEC. 2025

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.

